



ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 542^{ème} SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE
qui se tiendra à Lake Success le mercredi 25 avril 1951, à 15 heures.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question de Palestine :
 - a) Violation de la Convention d'armistice
(Mise en train et continuation des opérations d'assèchement des marais de Houlé, dans la zone démilitarisée, contre la volonté de la Syrie, des propriétaires arabes et des observateurs des Nations Unies, et par conséquent violations répétées des termes de la Convention d'armistice, au défi des recommandations et des avis des observateurs des Nations Unies) (S/2075, S/2078)
 - b) Occupation militaire par Israël de zones démilitarisées
(Occupation de zones démilitarisées par les forces israéliennes et attaques délibérées contre un poste syrien par des patrouilles de police israéliennes. Tentative d'occupation de Hammeh par Israël, à l'où les Israéliens ont été repoussés en subissant des pertes) (S/2075, S/2078)
 - c) Tirs effectués sur des postes syriens
(Tirs effectués sur des postes militaires syriens par des armes automatiques et des mortiers) (S/2075, S/2078)
 - d) Evacuation d'habitants arabes
(Evacuation par la force d'habitants arabes dans les zones démilitarisées) (S/2075, S/2078)
 - e) Incidents concernant des bombardements et des destructions
(Bombardement de postes militaires syriens et destruction de villages arabes en territoire syrien, le 5 avril 1951) (S/2075, S/2078)
 - f) Plainte pour violation par la Syrie de la Convention générale d'armistice conclue entre Israël et la Syrie, du fait de coups de feu tirés à de nombreuses reprises sur des travailleurs civils dans la zone démilitarisée, en territoire israélien, près de Banat Yakoub, le 15 mars et entre le 25 et le 28 mars 1951. (S/2077)
 - g) Plaintes pour violation de la Convention générale d'armistice conclue entre Israël et la Syrie, du fait que des forces armées syriennes ont pénétré, le 3 avril 1951, dans la zone démilitarisée, en territoire israélien, entre El Hama et Khirbeth Tewfik. (S/2077)
 - h) Plainte pour violation de la Convention générale d'armistice conclue entre Israël et la Syrie, du fait que des forces armées syriennes ont, le 4 avril 1951, ouvert le feu sur des policiers civils israéliens près de El Hama, en territoire israélien, tuant sept policiers et en blessant trois. (S/2077)